

Inscription à l'examen professionnel des Spécialistes en RP 2025 Répétition ou réinscription à l'examen

Délai d'inscription :	30 avril 2025 par « Recommandé » (la date du timbre postal fait foi, les inscriptions tardives ne seront plus prises en considération).			
A envoyer à :	ASRP Commission d'admission, Secrétariat d'examen Schlossmattstrasse 12, 3600 Thoune			
Rédaction :	L'inscription doit être effectuée sur c	ordinateur.		
Dates des examens :	Les épreuves seront réd	Mardi, 23 septembre 2025 à Berne Les épreuves seront rédigées sur ordinateur. Lundi, 20 octobre 2025 à Gwatt/Thoune (1h par candidat.e)		
Base légale :	Examen professionnel des Spécialistes en Relations Publiques Règlement d'examen (édition 09.10.2018)			
Taxe d'examen:	CHF 1'690 (y compris inscription au régistre professionnel / délivrance du brevet fédéral)			
In a contract to make the first of the first	(n (Albian Dudin andresian			
_	épétition réinscription			
Langue d'examen : 🖵 fi	rançais 🗖 allemand 📮 italien	☐ Monsieur ☐ Madame		
Nom:		Prénom:		
Date de Naissance :		No AVS:		
Lieu d'origine:		Canton: Nationalité:		
Adresse privée				
Rue/No.:		NPA Lieu/ Canton: / /		
Téléphone :		E-mail privé :		
Employeur				
Entreprise :				
Rue/No.:		NPA Lieu:		
Tálánhona :		E mail profes		

sionnel:

Fonction:

Branche:



J'ai passé – et no	n réussi – l'examen en :				
•	les matières dans lesquelles vous avez obtenu s lesquelles le candidat ou la candidate n'a pas		-	_ ·	
Matière :		Note:			
		_			
Outil de travail :	Les épreuves de l'examen écrit doivent être La candidate/le candidat prend connaissanc engendre certains risques d'ordre technique Commission d'examen a choisi une institution	e du fait que l'utilisa e. Afin de restreindr	ation de moyens infori re ces risques à un min	matiques	
Désistement :	En cas de retrait pour une raison autre que celles définies sous chiffre 4.2 du règlement d'examen ou pour une raison non imputable à la commission d'examen, les sommes suivantes seront restituées sous déduction des frais occasionnés :				
	 jusqu'à 30 jours avant la date du prentre 29 et 14 jours avant la date de lentre 13 et 0 jour avant la date du prentre 13 et 0 jour avant la date du prentre 13 et 0 jour avant la date du prentre 13 et 0 jour avant la date du prentre 13 et 0 jour avant la date du prentre 13 et 0 jour avant la date du prentre 13 et 0 jour avant la date du prentre 13 et 0 jour avant la date du prentre 14 jours avant la date du prentre 15 jours avant la date du prentre 16 jours avant la date du prentre 17 jours avant la date du prentre 18 jours avant la date du prentre 18 jours avant la date du prentre 19 jours avant la date 19	u premier examen :		90 % de la taxe d'examen 50 % de la taxe d'examen 0 % de la taxe d'examen	
	résente le règlement d'examen (édition 09.10. paiement de la taxe d'examen dans les délais			ctives jointes et	
Lieu/Date:		Signature:			



Je consens à ce que mes notes soient transmises à l'Institut de formation (à titre statistique).						
	Oui					
	Oui, mais seulement si j'ai obtenu le brevet					
	Non					
Je consens à ce que mon adresse soit transmise à la société régionale de l'Association de Relations Publiques ASRP/pr suisse, afin qu'elle puisse me contacter en qualité de membre.						
	Oui					
	Non					
Le but de cet examen est d'obtenir un brevet fédéral, dont le nom de la détentrice/du détenteur est noté au Registre officiel du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI. Après réussite de l'examen, la candidate/le candidat consent à que soient publiées sur Internet de l'ASRP/pr suisse (www.pr-ex.ch) ses données personnelles suivantes : nom, prénom et année de l'examen.						
Nom:	P	rénom :				
Nom:	·					
Lieu/Dat	ite:S	gnature:				